

Le guérisseur David Thévoz

Autor(en): **Junod, Louis**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **59 (1951)**

Heft 4

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-46034>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le guérisseur David Thévoz

Dans son ouvrage *Médecine et Santé dans le Pays de Vaud au XVIII^e siècle*¹, le D^r Eugène Olivier connaît deux Thévoz qui se sont occupés de l'art de guérir : Samuel Thévoz, de Missy, mentionné comme chirurgien ou plutôt comme très expert rhabileur en 1735 et 1744 ; et Jean-David Thévoz, également de Missy (1747-1827), chirurgien patenté après des études à Strasbourg et à Lyon².

Il en est un troisième, de Missy également, qui paraît avoir été un guérisseur ambulancier, et qui traverse un instant le champ de la petite histoire dans les circonstances que l'on va voir.

David Thévoz, de Missy, fils de David Thévoz, avait eu comme maître dans l'art de guérir le sieur Dind, qui semble être également un guérisseur ambulancier, probablement de la région de Saint-Cierges, car ce n'est pas l'un des deux chirurgiens Samuel Dind, de Lausanne, que mentionne le D^r Olivier³.

Au début de 1744,⁴ David Thévoz était à Chexbres, où il demeura quelques semaines chez Jean-Pierre Rey, de Chexbres, « pour vendre des remèdes et panser des malades dans l'endroit et aux environs », mais, à ce qu'assurait Rey dans une lettre au pasteur de Ressudens, il avait disparu après avoir débauché la femme du plaignant, Madeleine Chabloz, et l'avait emmenée dans les pays étrangers.

L'affaire dormit longtemps, car David Thévoz n'était pas reparu à Missy. Ce n'est que le 26 septembre 1746 que le consistoire de Missy, apprenant qu'il était à Missy depuis trois jours en compagnie de la femme de Rey, put le citer à comparaître.

Thévoz, qui se présenta en compagnie de la femme de Rey, se défendit de l'avoir débauchée, ainsi que l'insinuait le mari en

¹ Lausanne 1939.

² *Op. cit.*, t. II, p. 1059.

³ *Ibidem*, p. 916 sq.

⁴ Toutes les indications qui suivent sont tirées du registre du consistoire de Missy de 1739 à 1787 (A. C. V., Bda 114), p. 18 à 22.

lui faisant grand tort, puisqu'il n'a jamais eu aucun mauvais commerce avec elle. Et d'expliquer les choses à sa manière.

Il ne connaissait ni Jean-Pierre Rey ni sa femme lorsqu'il passa à Chexbres, en 1744, « pour aller aux environs pour penser une femme malade ». C'est alors qu'il rencontra la femme de Rey, qui lui dit qu'elle avait un enfant malade, le priant de voir s'il pourrait le guérir. Thévoz, ayant examiné l'enfant, déclara « qu'il eseroit avec le secours de Dieu de le guerir, mais qu'il falloit le mener au sieur Dind son maître ». Ayant donc mené le mari et la femme chez le sieur Dind, Thévoz, qui était allé à leur rencontre jusqu'à Granges, les accompagna jusque près de Ressudens, « ou s'estant reposé un moment, le dit Jean-Pierre Rey maltraita si fort sa femme, de même que le dit Thevoz, s'estant même battu ; le dit Rey, continuant à faire des imprécations contre sa femme, luy jura qu'il ne la garderoit plus, et que sur le champ il la quitta et s'en alla du costé de Payerne ».

Ainsi abandonnée par son mari, la femme Rey déclara à Thévoz qu'ayant déjà été en service, elle voulait aller à Yverdon pour y chercher une condition ; au bout de quelques jours, elle trouva une dame française qui l'engagea pour aller avec elle à Paris et lui remit un écu de quatre francs comme arrhes, somme qu'elle envoya à son mari pour ses enfants, dans une lettre où elle lui annonçait son départ ; elle avait encore écrit à réitérées fois de Paris à son mari, sans jamais en obtenir aucune réponse.

Quelque temps après, Thévoz s'en alla à Paris avec un ami « pour chercher à gagner sa vie » ; il y retrouva la femme Rey à qui il annonça que son mari avait obtenu son divorce de LL. EE. et s'était même déjà remarié ; la femme Rey lui répondit qu'elle le savait et qu'elle était libre de se remarier. Sur quoi David Thévoz lui fit des propositions de mariage ; elle y consentit, et ils firent bénir leur mariage à Paris à l'Hôtel d'Hollande. En foi de quoi David Thévoz produisit au consistoire de Missy l'extrait de mariage suivant :

Je soussigné enri Doret pasteur de Leglise franseize de Lautel d'Holande à Pary pour Lambasadeur declare en parole de verité davoir Beni par le sacré Lien du mariage le nommé David Thevat de Messy dependance de Payerne qu'anton de Berne, avec Madelaine Chablé du Chateau Doex du même quanton. Le 24^e Aoust 1745. pour s'en servir en qu'as de nessecité ainsi fait et passé Pary le 27. Aoust 1745.

Cet acte de mariage parut suspect au consistoire de Missy, « tant par ses deffauts d'orthographe que des formalités à ce requises et necessaires ». Il jugea bon de soumettre l'affaire au Suprême Consistoire, au début d'octobre 1746. Le 10 du même mois, le Suprême Consistoire demandait à Missy quelques précisions sur le prétendu divorce et le remariage de la femme Chabloz. Le secrétaire du consistoire de Missy ne put répondre que le 25 novembre 1746, en s'excusant de ce que « le dit Thevoz et ladite Rey étoit au Pays de Vaud et dans un endroit à Nous inconnu, ce qui Nous a obligé de suspendre cette affaire aussi longtems ». Il résultait du nouvel interrogatoire que Madeleine Chabloz avait quitté son mari sur la fin d'avril 1744, que Jean-Pierre Rey devait avoir obtenu son divorce au mois de mars 1745 et s'était remarié au mois d'avril de la même année, tandis qu'elle avait épousé David Thévoz le 27 août de 1745 également.

Plus tard, le secrétaire du consistoire de Missy ajouta ces quelques lignes : « Jamais le Consistoire de Messy n'a eu Communication d'aucune reponce ny Jugement sur la Procedure cy devant Envoyée à L'Illustre et Supreme Consistoire de Berne touchant le dit Thevoz et la dite Rey. »

Nous n'en savons non plus pas davantage.

LOUIS JUNOD.